

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-RICI-20-20-03/07/2019

Date de publication : 03/07/2019

BA - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt pour certains investissements réalisés et exploités en Corse

Positionnement du document dans le plan :

[BA - Bénéfices agricoles](#)

[Réductions et crédits d'impôts](#)

[Titre 2 : Crédits d'impôt](#)

[Chapitre 2 : Crédit d'impôt pour certains investissements réalisés et exploités en Corse](#)

Les exploitants agricoles relevant d'un régime réel d'imposition peuvent sous certaines conditions, comme les contribuables relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC), prétendre au crédit d'impôt pour certains investissements réalisés et exploités en Corse prévu à l'[article 244 quater E du code général des impôts](#).

Pour le détail sur le crédit d'impôt pour certains investissements réalisés et exploités en Corse, il convient de se reporter au [BOI-BIC-RICI-10-60](#).